

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

Séance du 29 juin 2020

L'an deux mille vingt

Et le vingt-neuf juin à 21 heures

Date de la convocation : 22/06/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°43-2020

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Monsieur le Maire transmet aux conseillers municipaux l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales et rappelle qu'il lui appartient de fixer, chaque année, les taux des impositions directes locales.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition 2020 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,50 pour cent
Taxe foncière (non bâti)	40,71 pour cent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Vote** les taux d'imposition pour l'année 2020 : taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,50 %, taxe foncière (non bâti) : 40,71 %

Vote des conseillers municipaux : Exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

